

Numéro	CA/2025-07-03/21
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	22/07/2025
Date de mise en ligne sur internet (externe)	22/07/2025
Date de transmission au Recteur	22/07/2025



## Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

### Délibération du 3 juillet 2025 portant résultat de l'élection des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs appelés à siéger au conseil de la bibliothèque Sainte-Geneviève

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3, et D. 714-35 ;

Vu la convention portant organisation et fonctionnement de la bibliothèque Sainte-Geneviève, et notamment ses articles III.2 et III.5 ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux dispositions de l'article D. 714-35 du code de l'éducation ainsi que de l'article III.2 de la convention portant organisation et fonctionnement de la bibliothèque Sainte-Geneviève, le conseil de la bibliothèque est notamment constitué notamment de deux représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ainsi que leurs suppléants ;

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux dispositions de l'article D. 714-35 du code de l'éducation ainsi que de l'article III.5 de la convention portant organisation et fonctionnement de la bibliothèque Sainte-Geneviève, les représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs ainsi que leurs suppléants « sont désignés par leurs représentants respectifs au conseil d'administration des universités contractantes. » ;

Après en avoir délibéré,

**ÉLIT** en qualité de représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs appelés à siéger au conseil de la bibliothèque Sainte-Geneviève :

- Monsieur DALMON Sébastien (titulaire) et Madame Aoustet Laurie (suppléante) ;
- Monsieur HOU Sophie (titulaire) et Madame CRAS Sophie (suppléante).

<b>Délibération CA/2025-07-03/21</b>	
Nombre de membres en exercice pour le collège (pour rappel)	16
Nombre de membres présents ou représentés	16
Nombre de voix pour Monsieur DALMON Sébastien (titulaire) et Madame Aoustet Laurie (suppléante)	14
Nombre de voix pour Madame HOU Sophie (titulaire) et Madame CRAS Sophie (suppléante)	11

Paris, le 15 juillet 2025

La Présidente de l'université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des Affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.